

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2023

VII – POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapport n°1 : Approbation du Contrat Territorial d'Occitanie

Le Contrat Territorial d'Occitanie est l'outil qui organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée, selon les modalités prévues à la délibération proposée.

Les signataires du contrat sont : le PETR du Pays d'Armagnac, les EPCI, le Département du Gers et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.